

Le 18 décembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, ROBERT, KHEBRARA, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Madame FABRE à Monsieur CHAPOT, Monsieur FAVEYRIAL à Monsieur MONTEUX, Monsieur MAGALHAES à Monsieur MARRET, Madame MONTET-FRANC à Madame MONTAGNON, Madame SORGI à Monsieur CEYTE, Monsieur CAMPEGGIA à Madame MOINE.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Actualisation

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 21 décembre 2020, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Il ajoute que, par différentes délibérations, l'assemblée délibérante a approuvé la création puis l'actualisation d'AP/CP relatives à la réalisation des travaux et aménagements suivants :

- Travaux d'éclairage public – CPE
- Aménagement des Bords de Loire
- Aménagement Espace Camus
- Aménagement Ensemble Pasteur
- Travaux complexe sportif Roger Baudras
- Mise aux normes et sécurisation complexe de l'Envol
- Travaux groupe scolaire de Bouthéon
- Réfection des cours d'écoles

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion du budget primitif 2024, il convient d'actualiser les AP/CP existantes au regard des crédits réalisés ainsi que des besoins et études consolidés. Le détail des opérations figure dans le tableau ci-après.

Il indique qu'à ce stade le montant des autorisations de programme présenté est calculé sur la base des crédits de paiement inscrits en 2023 et non des crédits de paiement réellement consommés en 2023. Le montant des autorisations de programme sera ajusté lors du vote du compte administratif 2023 afin de tenir compte des crédits de paiement réellement consommés en 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20231219-2023-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Il précise que ce dossier a fait l'objet d'une présentation en groupe de travail municipal « finances et personnel » le 14 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'actualisation des AP/CP pour les opérations susmentionnées conformément au tableau joint en annexe,
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2024 sont inscrits au budget 2024 sur les opérations concernées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses relatives à ces opérations telles que détaillées ci-après, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 19 décembre 2023

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET



Autorisation de programme				Crédits de paiement		Restes à financer
N°	Libellé	Votées (délibération précédente)	Votées sur l'exercice en cours	Ouverts sur exercices antérieurs	Ouverts au titre de l'exercice 2024	Exercice 2025 et au-delà
145 Dépenses	Eclairage Public CPE	4 340 000,00	4 340 000,00	1 651 360,94	1 600 000,00	1 088 639,06
0315 Dépenses	Aménagement Espace Camus	1 750 000,00	1 750 000,00	1 475 345,81	274 654,00	0,19
0329 Dépenses	Parc des Bords de Loire	2 500 000,00	2 500 000,00	1 360 555,95	200 000,00	939444,05
0330 Dépenses	Aménagement Ensemble Pasteur	2 160 000,00	2 160 000,00	359 438,48	650 000,00	1 150 561,52
0331 Dépenses	Complexe sportif Baudras	3 900 000,00	3 900 000,00	3 799 614,80	100 000,00	385,20
0332 Dépenses	Mises aux normes et sécurisation complexe l'Envol	500 000,00	500 000,00	301 433,88	198 566,00	0,12
0333 Dépenses	Groupe scolaire de Bouthéon	1 500 000,00	1 500 000,00	230 000,00	1 150 000,00	120 000,00
0334 Dépenses	Réfection des cours d'écoles	800 000,00	800 000,00	20 000,00	200 000,00	580 000,00